

PROGRAMME DE FORMATION FORMATION JUGE NIVEAU 2 GAM

I - OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION

Le juge niveau 2 doit être capable sur les programmes nationaux :

- D'établir une note de départ imposé (Note Technique - Bonifications - Pénalités)
- De retranscrire les mouvements en symbolique
- D'identifier les difficultés A à C

II - PUBLIC ET PREREQUIS

Les participants doivent :

- Atteindre dans l'année l'âge exigé pour l'examen (15 ans)
- Avoir une licence FFG valide
- Avoir suivi l'ensemble de la formation pour se présenter à l'examen
- Être en possession du niveau 1 et avoir jugé au moins 2 compétitions depuis l'obtention de ce niveau - L'accès à la formation sans expérience de jugement au niveau 1 pour permettre à un candidat d'obtenir les deux niveaux la même saison peut être accordé
- Formation pouvant être ouverte aux personnes en situation de handicap (merci de nous contacter pour déterminer l'aménagement adapté)

III - DUREE

L'action de formation juge niveau 2 Gymnastique Artistique Masculine préconise un temps de formation de 20 heures.

IV - MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENTS

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrements mis en œuvre :

- Salle de formation (cours théorique)
- Etude de vidéos
- Questionnaires
- Mise en situation
- Vidéo-projecteur

La formation sera assurée par des formateurs certifiés par InteraGYM FORMATION et possédant les compétences requises pour proposer une formation de qualité.

Nom et parcours des autres formateurs disponibles sur simple demande.

V - CONTENUS

- L'évaluation des programmes nationaux
- Modalités de calcul de la Note de Départ Imposés, Fédéral A et B
- La symbolique des éléments FIG A-C
- Les difficultés A à C des programmes nationaux

InteraGYM FORMATION

Comité Auvergne-Rhône-Alpes de Gymnastique | Siège social : 10, Avenue Viviani 69200 VENISSIEUX
Accueil & Adresse postale : Maison Régionale des Sports - 68, avenue Tony Garnier - CS 21001 - 69304 LYON Cedex 07
04 78 00 88 85 | contact@interagym-formation.com | www.interagym-formation.com

SIRET 43373228600037 - APE/NAF 8551Z - Enregistré sous le numéro 84691473669. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

VI - MOYENS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA FORMATION

Le suivi de la formation est évalué par une fiche d'émargement signée par demi-journée par les stagiaires et formateurs.

L'évaluation de la formation se fait durant et en fin de formation par un examen final :

- Epreuve théorique (sans document)
 - QCM
- Epreuve pratique (avec documents)
 - Jugement vidéo

Un questionnaire de satisfaction est également transmis à chaque stagiaire.

InteraGYM FORMATION

Comité Auvergne-Rhône-Alpes de Gymnastique | *Siège social* : 10, Avenue Viviani 69200 VENISSIEUX
Accueil & Adresse postale : Maison Régionale des Sports - 68, avenue Tony Garnier - CS 21001 - 69304 LYON Cedex 07
04 78 00 88 85 | contact@interagym-formation.com | www.interagym-formation.com

SIRET 43373228600037 - APE/NAF 8551Z - Enregistré sous le numéro 84691473669. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.